

PAR COURRIEL

Québec, le 12 novembre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 9 octobre 2025, la députée de D'Arcy-McGee inscrivait au feuillet trois questions sur la capacité du réseau à répondre aux besoins croissants des personnes en situation d'itinérance avec l'arrivée du temps froid. Plus précisément, la députée demande :

1. les mesures prises et mises en place en prévision de l'hiver 2025-2026 pour assurer un nombre suffisant de places d'hébergement d'urgence, de ressources de répit et des services adaptés aux personnes en situation d'itinérance à travers le Québec;
2. le moment où les confirmations pour les places d'hébergement hivernal ont été envoyées aux organismes concernés;
3. comment le ministère coordonne ses actions avec les organismes communautaires, les municipalités et les CIUSSS/CISSS afin d'assurer une réponse adéquate pendant la période hivernale.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) partage la préoccupation de la députée pour la protection des personnes en situation d'itinérance, particulièrement en période de grands froids, et sur l'importance de la mise en place de mesures pour répondre aux besoins croissants.

Dans le cadre du Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 (PAII), le MSSS finance de manière prévisible et annuelle des actions relevant de son champ de compétence, notamment, les services dans les ressources d'hébergement d'urgence et de transition (mesures 6.1, 6.2 et 10.1) et l'accompagnement en logement (mesures 1.1 et 5.3). Pour 2025-2026, le MSSS a octroyé près de 60 M\$ aux ressources d'hébergement d'urgence et de transition, soit plus de la moitié du total des investissements liés au PAII.

... 2

De plus, le gouvernement du Québec a conclu une entente Canada-Québec à la hauteur de 25 M\$ par année pour 2024-2025 et 2025-2026 afin de soutenir les personnes les plus vulnérables, soient celles se retrouvant en lieux extérieurs et dans les campements.

Ainsi, dans le cadre de cette opportunité supplémentaire de financement, les régions ont élaboré des plans de réponse communautaires aux campements (disponibles en ligne à [plateformeapprentissageitinérance.ca](https://plateformeapprentissageitinérance.ca)), dans lesquelles elles ont pu planifier leurs investissements pour la période hivernale de 2025-2026, en fonction des priorités établies en collaboration avec les partenaires, dont les organismes communautaires et les municipalités.

Le gouvernement du Québec, par l'entremise du MSSS, travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires, dont Santé Québec, qui coordonne le financement et la prestation des services aux personnes en situation d'itinérance, ainsi que les municipalités qui disposent de leviers d'action importants pour protéger leurs citoyennes et leurs citoyens, afin d'offrir des réponses coordonnées et humaines aux besoins des plus vulnérables.

Ces efforts s'inscrivent en continuité des travaux visant à clarifier comment le gouvernement du Québec entend assumer son leadership en matière de prévention et de réduction de l'itinérance en précisant la définition des rôles et responsabilités des ministères et organismes gouvernementaux pour assurer des actions cohérentes et concertées sur l'ensemble du territoire. Les résultats des projets pilotes « Froid et itinérance », publiés par l'Institut national de santé publique du Québec, démontrent d'ailleurs l'efficacité d'une action concertée entre le réseau de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires et les acteurs municipaux. Ces résultats orientent nos actions actuelles, notamment dans le déploiement de solutions adaptées au contexte hivernal.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Sonia Bélanger

N/Réf. : 25-MS-03382